

Fiche résumée : EMPLOYÉ DE STATION SERVICE

MÉTIERS APPARENTÉS

Opérateur de station service – Pompiste – Hôte de caisse en station-service

CODES

CITP 88 : 5220 PCS 2003 : 554j ROME 1999 : 14123 CITP 2008 : 5245

DESCRIPTIF

A l'origine, l'employé de station-service s'occupe de la **distribution des carburants**. Il dépose les carburants, surveille les pistes, les entretient, et encaisse. Il peut également procéder à quelques opérations de petite mécanique (niveaux, changement de pneumatiques ...)

A ces tâches, les stations services dépendant de grands groupes pétroliers ont ajouté la **prise en charge de boutiques** proposant des boissons, aliments préemballés, accessoires automobiles ...et de **locaux sanitaires pour les clients**. Sur les aires d'autoroute, les employés, polyvalents, peuvent également **gérer des cafétérias**...

Les tâches de l'employé de station-service sont donc très variables en fonction du type de station-service, de son appartenance à un groupe pétrolier ou à une grande surface et de sa localisation en ville, sur autoroute ...

CARACTÉRISTIQUES MÉDICO-PROFESSIONNELLES



Lieux de travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- **piste** (intempéries, sol glissant, irrégulier)
- **kiosque** (isolement psychologique, émanations de vapeurs de carburants, agression physique, braquage, absence de sanitaires accessibles)
- **boutique** (multiplicité des tâches, braquage)
- **lieu de restauration rapide** (délais à respecter)
- **zone chaude** ou **zone de cuisson** (contrainte thermique liée à la chaleur rayonnante, produits de décomposition des huiles et graisses alimentaires)
- **locaux sanitaires pour les clients** (non respect du travail effectué)
- **réserve, zone de stockage** (exiguïté des locaux et lieux d'intervention)
- **parking** (sol défectueux)
- **station service en sous sol** (monoxyde de carbone)

> Nuisances (préventions)

- **intempéries** (adapter sa tenue de travail, porter des gants, ordonnance de prévention protection cutanée)
- **sol glissant** (nettoyer régulièrement les sols, installer des sols anti-dérapants)
- **sol défectueux, irrégulier, accidenté**
- **multiplicité des tâches, délais à respecter** (tenir le poste par roulement, faciliter la communication, renforcer l'autonomie en formant l'opérateur à sa tâche, veiller à la gestion des volumes de travail)
- **agression physique, braquage** (former à la CAT face à des personnalités difficiles, à une personne agressive)
- **isolement psychologique** (favoriser le travail en réseau)
- **émanations de vapeurs de carburants**
- **monoxyde de carbone** (aérer, ventiler, contrôler la VLEP du CO, discuter la surveillance biométriologique)
- **contrainte thermique liée à la chaleur rayonnante** (boire en quantité)
- **produits de décomposition d'huiles et graisses alimentaires**
- **non respect du travail effectué**
- **exiguïté des locaux et lieux d'intervention** (optimiser le rangement)
- **absence de sanitaires accessibles**

> Effets sur la santé

- **lésion traumatique liée à une chute**
- **affections des voies respiratoires, syndrome de Raynaud**
- **anxiété généralisée, troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**

- stress aigu traumatique, état de stress post-traumatique
- troubles névrotiques liés à un sentiment de dévalorisation, souffrance mentale
- intoxication par le CO (RG 64)



Organisation du travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- travail posté, travail de nuit (nuit)
- travail le week-end (horaire générant une perturbation de la vie sociale et familiale)
- multiplicité des tâches (nuisances liées à la simultanéité des tâches)
- travail au sein d'une équipe (contrainte relationnelle)
- travail isolé la nuit (isolement psychologique, insécurité)
- dépendance fonctionnelle ou hiérarchique (objectifs divergents et logiques différentes avec la hiérarchie, faible autonomie)

> Nuisances (préventions)

- nuit (limiter les organisations en horaires atypiques, privilégier le volontariat, informer sur la chronobiologie, respecter les temps de repos)
- travail les dimanches et jours fériés, horaire générant une perturbation de la vie sociale et familiale (limiter le nombre de jours fériés travaillés par les salariés)
- simultanéité des tâches (planifier le travail, veiller à la gestion des volumes de travail)
- contrainte relationnelle, objectifs divergents et logiques différentes avec la hiérarchie, faible autonomie (améliorer la communication et l'organisation, informer sur le rôle des divers interlocuteurs, renforcer l'autonomie en formant l'opérateur à sa tâche)
- isolement psychologique (favoriser le travail en réseau)
- insécurité, agression par la force physique (former à la CAT face à une personne agressive, prévenir l'insécurité publique)

> Effets sur la santé

- anxiété généralisée, troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes
- syndromes comportementaux associés à des perturbations physiologiques et à des facteurs physiques
- maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques, hypertension secondaire
- difficultés nutritionnelles et nutrition inadaptée
- troubles du sommeil et de la vigilance
- trouble de l'humeur, souffrance mentale
- travail de nuit posté = CIRC 2A



Tâches

> Caractéristiques (nuisances possibles)

gérer la distribution des carburants

- dépoter les carburants (vapeurs d'essence lors du dépotage, chute dans un trou d'homme, posture contraignante, carburants)
- contrôler l'état des pistes
- surveiller la piste (situation avec les clients entraînant une charge mentale particulière)
- noter les numéros des plaques d'immatriculation (tâches demandant une forte sollicitation de la vigilance)
- libérer l'usage des pompes (travail sur écran)
- bloquer la distribution des carburants
- distribuer le carburant
- encaisser (manipulation d'argent et de valeurs)
- transférer les fonds

tenir la boutique de la station service

- nettoyer et faire le facing des rayons
- scanner la marchandise (mouvements répétitifs des membres supérieurs)
- surveiller la boutique (forte sollicitation de la vigilance)
- surveiller que les clients payent (situation avec les clients entraînant une charge mentale particulière, travail de responsabilité, forte sollicitation de la vigilance)
- recharger les distributeurs de boissons chaudes
- assurer le suivi du stock
-

mettre en rayon (manutentions, posture contraignante : posture debout prolongée, en torsion, en antéflexion, posture bras levés au-dessus des épaules, accroupie ou à genoux prolongée, gestes répétés, déplacement de plain-pied, sol encombré, escabeau inadapté, mise en rayon en présence de la clientèle)

tenir la cafétéria: préparation des aliments, service et vente, nettoyage des ustensiles et équipements
autres tâches de l'employé de station service

- nettoyer les sanitaires (urine, matière fécale, agents infectieux, posture contraignante par l'exiguïté, posture tronc penché en avant, non respect du travail effectué)
- délivrer les vignettes européennes
- délivrer les jetons
- renseigner les clients
- vendre les bouteilles de gaz (port de charges)
- gérer les installations de lavage des véhicules (produits de station de lavage)
- faire des opérations d'entretien courant et de petite mécanique (cf fmp métier correspondant)
- effectuer des tâches spécifiques au poste de nuit : tâches de gros nettoyage, préparation des viennoiseries

> Nuisances (préventions)

- vapeurs d'essence lors du dépotage (éviter l'exposition aux vapeurs d'essence lors du dépotage)
- carburants (aérer, ventiler)
- station debout prolongée (ordonnance de prévention insuffisance veineuse, porter des chaussures confortables adaptées à la station debout prolongée)
- posture debout prolongée avec piétinements (ordonnance de prévention insuffisance veineuse)
- posture contraignante (respecter les angles de confort articulaires) : **tronc penché en avant** (adapter les hauteurs de plan de travail), **posture bras levé** (utiliser des tabourets type kikstep, limiter la hauteur de stockage sur les étagères), **posture accroupie ou à genoux prolongée** (porter des protections pour les genoux, se préparer musculairement, alterner les tâches)
- posture contraignante par l'exiguïté (diminuer les durées d'exposition, organiser des pauses, alterner les tâches)
- port de charges (améliorer la préhension des charges, utiliser des aides à la manutention, porter des chaussures de sécurité, former à la manutention, interdire aux femmes les charges de plus de 25 kgs, ordonnance de prévention des lombalgies)
- mouvements répétitifs des mains poignets avant-bras (adapter les rythmes et cadences de travail à la physiologie, alterner les tâches, prévenir les TMS, veiller à l'ergonomie des appareils et du matériel)
- travail sur écran (aménager un espace de travail spacieux et ergonomique avec du mobilier adapté, un siège ergonomique, choisir des logiciels ergonomiques, alterner les activités)
- situation entraînant une charge mentale particulière, mise en rayon en présence de la clientèle (sensibiliser aux conduites à risque, former à la CAT face à une personne agressive, à des personnes différentes, à des personnalités difficiles)
- tâches demandant une forte sollicitation de la vigilance (respecter les temps de repos)
- non respect du travail effectué
- déplacement de plain-pied (entretenir les sols anti-dérapants, porter des chaussures avec semelles antidérapantes)
- sol encombré (ranger)
- escabeau inadapté (utiliser des tabourets type kikstep, utiliser des escabeaux avec rampe et plate-forme)
- chute dans un trou d'homme
- travail de responsabilité
- urine, matière fécale, agents infectieux (informer sur le risque infectieux, respecter les règles d'hygiène, porter des gants adaptés)
- manipulation d'argent et de valeurs (relever périodiquement des fonds)
- produits de station de lavage

> Effets sur la santé

- anxiété, troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes
- troubles musculo squelettiques des membres (RG 57 : liste limitative)
- fatigue visuelle, syndrome de l'oeil sec
- signes fonctionnels d'insuffisance veineuse
- affections ostéo articulaires du membre supérieur, troubles angioneurotiques de la main (RG 69 : liste limitative)
- lésion traumatique liée à une chute
- lésion du ménisque (RG 79 : liste limitative)
- fatigue posturale, douleur dorso lombaire, sciatique ou cruralgie par hernie discale (RG 98 : liste limitative)

- maladies infectieuses et parasitaires



Outils et équipements

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- tableau de jaugeage
- boutons arrêt d'urgence GPL et essence
- pompe de distribution de carburant
- guichet, trappe de paiement
- écran tactile
- écran de vidéosurveillance
- caisse, scanner (mauvaise finition du matériel)
- armoire de stockage des bouteilles de gaz
- réfrigérateur, distributeur de boissons
- chariot de nettoyage

> Nuisances (préventions)

- mauvaise finition du matériel (mettre les équipements de travail en conformité)



Produits, matériaux et publics concernés

> Caractéristiques (nuisances possibles)

publics

- tout type de public (contrainte relationnelle)

produits

- essences SP 95 et SP 98 (essence, benzène et composés)
- GPL (gaz de pétrole liquéfié)
- gasoil (carburant automobile diesel)
- produits d'entretiens industriels (dégraissant, désinfectants, lessives détergentes, agents de blanchiment (eau de javel...), solvants et propulseur d'aérosols, solvants organiques liquides (MP84), autre produit d'entretien)
- bouteilles de gaz
- marchandises à la vente
- combustible liquide pour appareils mobiles de chauffage
- sel pour adoucisseur d'eau
- produits de lavage des véhicules

> Nuisances (préventions)

- essence (aérer, ventiler)
- benzène et composés
- gaz de pétrole liquéfié (aérer, ventiler)
- carburant automobile diesel (aérer, ventiler)
- dégraissant
- désinfectants (aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique, porter des EPI, ordonnance de prévention protection cutanée, informer sur l'allergie)
- lessives détergentes (aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique, porter des EPI, appliquer des crèmes protectrices et crèmes d'entretien)
- agents de blanchiment (eau de javel...) (former à l'utilisation de l'eau de javel)
- solvants et propulseur d'aérosols
- solvants organiques liquides (MP84) (si possible substituer les plus dangereux, capter au point d'émission, aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique, porter des EPI adaptés, former à la lecture de l'étiquetage des produits, former sur l'utilisation des produits, respecter les règles d'hygiène, informer sur la prévention renforcée chez la femme en âge de procréer, utiliser systèmes automatisés de nettoyage en vase clos)
- autre produit d'entretien

> Effets sur la santé

- syndrome ébrieux ou narcotique, dermites et conjonctivites irritatives, eczéma, encéphalopathies, syndrome psycho-organique des solvants, syndrome d'intolérance aux odeurs (RG 84 : liste limitative)
- eczéma de mécanisme allergique (RG 65)

- irritation cutané, oculaire ou respiratoire
- rhinite, asthme d'origine allergique (RG 66 : liste limitative)
- hémopathie (RG 4), affections gastro intestinales (RG 4 bis)
- eczéma, dermite irritative, rhinite, asthme (RG 43)
- troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes
- effets CMR de certains produits



Tenue de travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- tenues de travail fournies par l'employeur
- tous types de gants adaptés à l'activité
- lunettes de protection
- chaussures de sécurité

SANTÉ ET TRAVAIL

Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation, entreprise par entreprise, amener à un suivi en **surveillance dite renforcée : cancérogène mutagène toxique pour la reproduction, travail de nuit**. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de pénibilité : Agents chimiques dangereux (ACD), équipes successives alternantes, manutentions manuelles de charges, postures pénibles, travail de nuit**

Les différents tableaux de **maladies professionnelles** pouvant être concernés dans cette profession sont : **4, 4 bis, 15 bis, 36, 36 bis, 57, 59, 64, 65, 66, 84, 98**.

CONCLUSION

Les conditions d'exercice varient en fonction du type de station service.

Les niveaux d'exposition au benzène sont généralement inférieurs à la VME mais la constatation épidémiologique d'un excès de leucémies au voisinage des stations-service prouve à l'évidence la réalité d'une exposition. La conception de la station (distance des pompes, sens du vent, modalités de contrôle du dépotage, non arrivée de vapeurs de carburants via les gaines électriques ou informatiques) et les modalités de distribution associées ou non à la captation des vapeurs sur les pistolets distributeurs sont des facteurs à prendre en compte dans l'évaluation de l'exposition. Le risque d'agression augmente avec l'isolement, le travail de nuit et l'insuffisance de sécurisation lors de la circulation des espèces.

Fiche résumée du 20/04/2012 issue de la **FMP Employé de station service** consultable sur <http://www.fmpcisme.org>